



Lignes directrices pour les écoles primaires et secondaires

En collaboration avec le ministère de l'Éducation, le médecin hygiéniste en chef du Yukon a élaboré des lignes directrices pour les écoles primaires et secondaires, qui guideront les enseignants, le personnel administratif et les familles dans la préparation d'une rentrée sûre. Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés à mesure que l'épidémie locale ou mondiale de COVID-19 évolue.

COVID-19 : enfants et adolescents

- Le taux d'infection à la COVID-19 est très faible chez les enfants et les adolescents. Dans les grandes provinces, comme la Colombie-Britannique, moins de 1 % des enfants et des adolescents ayant passé un test de dépistage ont été déclarés positifs. La plupart des enfants et des adolescents ne sont pas exposés à un risque élevé d'infection à la COVID-19.
- Les enfants et les adolescents ont généralement des symptômes bénins et ont le plus souvent une légère fièvre et une toux sèche.
- Rien n'indique que les enfants symptomatiques constituent un risque pour les autres enfants ou pour les adultes.
- Selon les données, la COVID-19 est transmise aux enfants principalement dans leur domicile et par l'entremise d'adultes déclarés positifs.
- Les enfants et les adolescents sont rarement la cause de foyers d'infection et d'éclosions. S'ils le sont, ce sera surtout dans les collectivités présentant de hauts niveaux de propagation.
- Les enfants ne sont pas les principaux responsables de la propagation du virus dans les écoles et les collectivités.
- La fermeture des écoles et des services de garde a des effets négatifs considérables sur la santé mentale et la situation socioéconomique des enfants et des adolescents vulnérables.
- Les mesures de prévention et les stratégies d'atténuation visant les enfants et les adolescents doivent tenir compte des risques.

Mesures de santé publique et lignes directrices pour les écoles

Distance physique

L'arrêté ministériel en vigueur interdisant les grands rassemblements fait une exception pour les établissements et les activités scolaires. Une école peut accueillir un nombre illimité d'élèves et de membres du personnel à condition que ceux-ci ne soient pas rassemblés au même endroit et puissent garder une distance sécuritaire de deux mètres entre eux. Le respect des consignes de distance physique par les membres du personnel et entre ceux-ci est fortement recommandé.

Il ne sera pas toujours possible de faire respecter les consignes de distance physique, surtout chez les jeunes élèves et chez ceux ayant des besoins particuliers. Les mesures doivent être adaptées au stade de développement de l'élève et assurer un apprentissage scolaire, social et affectif optimal.

Lorsqu'une distance physique ne peut être maintenue, il faut s'efforcer de limiter les contacts physiques et mettre en place d'autres mesures, comme se laver les mains, mieux nettoyer et désinfecter et rester à la maison si l'on est malade.

- Les élèves vivant à la même adresse n'ont pas à respecter la distance physique entre eux.
- Dans les classes, réduire la taille des groupes ou séparer les élèves afin de limiter le contact physique direct.
 - Envisager de reconfigurer les classes (ex. séparer les tables, placer les bureaux en rangées) ou d'utiliser d'autres endroits (ex. gymnase, cafétéria, extérieur) qui permettent d'assurer une distance suffisante entre les élèves et le personnel.
- Les groupes d'élèves devraient rester ensemble pendant la journée et ne pas se joindre à d'autres groupes.
 - Les membres du personnel devraient rester avec le même groupe si possible et limiter le nombre de groupes d'élèves avec lesquels ils interagissent pendant la journée.
- Gérer la circulation des personnes dans les aires communes, particulièrement dans les lieux plus étroits, comme les corridors.
- Envisager d'étaler les arrivées et les départs, les récréations, le dîner et les transitions entre les cours pour assurer la distance physique.
- Éviter les gestes de salutations rapprochés, comme les accolades et les poignées de main. Encourager plutôt les gestes non physiques, comme le « tape m'en cinq » sans contact, les signes de la main et les hochements de tête.
- Il faut rappeler régulièrement aux élèves de toucher le moins de choses possible et de ne pas toucher les autres élèves.
- Enseigner la distance physique aux jeunes élèves et les encourager à réduire les contacts physiques en créant des jeux qui favorisent une distance sécuritaire et incluent des principes simples comme « une distance de deux longueurs de bras ».

- Intégrer plus d'activités individuelles ou d'activités qui encouragent la distanciation entre les élèves et le personnel.
- Adapter les activités de groupe de manière à limiter les contacts physiques et le nombre d'articles partagés, lorsqu'il est possible et raisonnable de le faire.
- Si jugé approprié pour le développement des élèves, retirer les jouets qui encouragent les jeux de groupe en contact rapproché ou qui augmentent la probabilité de contact physique. Garder les jouets qui réduisent le risque de contact physique.
- Parfois, un contact physique rapproché peut être nécessaire (ex. pour consoler un élève bouleversé).
 - Le lavage de mains et les pratiques personnelles atténueront les risques liés au contact physique.

Nettoyage et désinfection

- Les pratiques de nettoyage et de désinfection des écoles devraient être revues pour déterminer si des modifications s'imposent, comme la fréquence et le moment du nettoyage et de la désinfection et la formation du personnel, au besoin.
- Un nettoyage et une désinfection en profondeur doivent être faits chaque jour.
 - Les désinfectants doivent être approuvés par Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, consultez les lignes directrices du Yukon sur le [nettoyage et la désinfection du lieu de travail](#).
- Les endroits et le matériel fréquemment touchés à l'intérieur et à l'extérieur des classes doivent être nettoyés et désinfectés au moins deux fois par jour.
 - En voici des exemples : salles de toilette (chasses d'eau, robinets), interrupteurs, poignées de porte, poignées, rampes, boutons des fontaines, boutons-poussoirs, tables, comptoirs, pupitres, chaises, claviers, téléphones, écrans tactiles et photocopieurs.
 - Les membres du personnel et les élèves peuvent nettoyer et désinfecter leurs propres espaces de travail ainsi que les objets fréquemment touchés dans la classe afin de réduire la charge du personnel d'entretien.
 - Les surfaces de contact alimentaires, comme les fontaines, doivent être nettoyées avec des produits appropriés ou être rincées après la désinfection.
- Les objets fréquemment touchés dans les espaces intérieurs doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque usage par des groupes différents.
- Les objets ne pouvant pas être facilement nettoyés et désinfectés, comme les petits tapis, les jouets en peluche et les textiles d'ameublement, devraient être retirés.
- Si un élève présente des symptômes à l'école, tous les objets qu'il a touchés ou utilisés devront être nettoyés et désinfectés.

Hygiène des mains et hygiène respiratoire

- Se laver soigneusement les mains avec du savon ordinaire et de l'eau pendant au moins 20 secondes est le moyen le plus efficace pour réduire la propagation de la maladie et le moins susceptible de causer des blessures s'il y a ingestion. Un savon antibactérien n'est pas nécessaire pour la COVID-19.
- Utiliser du savon et de l'eau lorsque les mains sont visiblement sales.
- Un désinfectant pour les mains à base d'alcool peut être utilisé lorsque les mains sont visiblement propres.
 - Éviter l'éthanol de qualité technique puisque Santé Canada déconseille son usage chez les enfants et les femmes enceintes.
- Des bouteilles et des contenants portables et rechargeables peuvent être utilisés; toutefois, ils doivent toujours être remplis avec le même produit.
 - Il faut se laver les mains et laver les bouteilles et les contenants avant de les remplir.
- Des désinfectants pour les mains à base d'alcool devraient être placés aux points d'entrée et de sortie de l'école, à l'entrée des classes et à d'autres endroits à forte circulation.
- Ces désinfectants doivent être entreposés en toute sécurité, hors de la portée des jeunes élèves.
- Les élèves, en particulier les jeunes enfants, doivent être supervisés lorsqu'ils utilisent un désinfectant pour les mains à base d'alcool afin d'éviter un mauvais usage.
- En fonction de leur âge, les membres du personnel et les élèves doivent recevoir une formation sur l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire. Des affiches devraient être affichées partout dans l'école. En voici quelques exemples.
 - <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/evitez-propagation-du-covid-19-lavez-vos-mains.html>
 - https://yukon.ca/sites/yukon.ca/files/hss/hss-imgs/hss_sign-handwashing_2020.pdf
- Les membres du personnel et les élèves doivent se laver les mains en entrant et en sortant de l'école ainsi qu'en entrant dans la classe. Des mesures d'hygiène des mains additionnelles s'imposent dans les situations suivantes.

| Élèves | Membres du personnel |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Avant et après toute transition dans l'école (ex. vers une autre classe, de l'intérieur à l'extérieur et inversement) • Lorsque leurs mains sont visiblement sales • Après être allés aux toilettes • Avant de manger et de boire • Après avoir éternué ou toussé dans leurs mains • Après avoir joué dehors | <ul style="list-style-type: none"> • Avant et après toute transition dans l'école (ex. vers une autre classe, de l'intérieur à l'extérieur et inversement) • Lorsque leurs mains sont visiblement sales • Après être allés aux toilettes • Avant de manger et de boire • Après avoir éternué ou toussé dans leurs mains • Avant de manipuler de la nourriture ou d'aider les élèves à manger • Après avoir touché des liquides corporels (ex. sécrétions nasales, bave, vomissure, sang) • Après toute tâche de nettoyage • Après avoir retiré leurs gants • Après avoir manipulé des poubelles |

- Les membres du personnel et les élèves doivent tousser et éternuer dans leur coude, leur manche ou un mouchoir.
 - Il faut jeter le mouchoir après son utilisation puis se laver les mains.
 - Utiliser des poubelles à doubleur et sans contact (à pédale, à détecteur de mouvement, sans couvercle), lorsque possible.
- Les membres du personnel et les élèves doivent disposer des fournitures nécessaires à l'hygiène des mains et à l'hygiène respiratoire.
 - Il devrait toujours y avoir des fournitures pour le lavage de main en stock, y compris du savon, des papiers essuie-tout et du désinfectant pour les mains à base d'alcool.

Matériel et objets didactiques

- Éviter le plus possible le partage de jouets et d'objets entre les élèves; le cas échéant, laver et désinfecter chaque article après usage.
- Les objets et le matériel que les élèves rapportent de la maison doivent être lavés avec du savon et de l'eau ou un désinfectant avant qu'ils puissent être utilisés dans la classe.
- Rien n'indique que les manuels, le papier et d'autres produits à base de papier peuvent transmettre la COVID-19. Ainsi, les livres et les ressources éducatives à base de papier peuvent être distribués aux élèves.

Repas et manipulation de la nourriture

- Les membres du personnel et les élèves doivent bien se laver les mains avant et après le repas.
- La distance physique doit être respectée pendant que les élèves mangent.
- Lorsque possible, les élèves devraient manger en classe.
- Les écoles devraient avoir une politique qui interdit le partage de nourriture et de boisson.
 - La nourriture de la maison doit être rangée dans les effets personnels de l'élève et ne doit pas être partagée avec les autres.

Cafétérias d'école

- Dans la mesure du possible, les élèves doivent garder une distance de deux mètres entre eux. Voici comment encourager la distance physique.
 - Réduire le nombre d'élèves qui mangent ensemble en même temps.
 - Retirer ou réarranger des tables à manger.
 - Mettre du ruban ou d'autres indications sur le plancher de la cafétéria.
 - Étaler les heures de repas afin de réduire le nombre d'élèves présents au même moment.
 - Utiliser d'autres lieux comme coin à manger pour augmenter l'espace entre les élèves dans une même pièce.
- Tous les membres du personnel qui manipulent de la nourriture doivent avoir une hygiène des mains rigoureuse, et une certification en salubrité des aliments est recommandée.
- Ne pas utiliser les buffets. La nourriture devrait être servie en portions individuelles ou les aliments devraient être emballés individuellement dans un emballage alimentaire à usage unique.
- Les couverts et autres articles devraient être remis directement aux élèves plutôt que de laisser ces derniers se servir eux-mêmes.

Fontaines à boire

- Envisager de demander aux élèves de remplir leur bouteille d'eau plutôt que de boire directement au bec des fontaines.
 - Les postes de remplissage de bouteilles d'eau automatiques ou sans contact sont l'option idéale.
 - Si les élèves remplissent leur bouteille d'eau au moyen du bec d'une fontaine à boire, il faut les encourager à faire attention à ce que l'embout de la bouteille ne touche pas le bec.
- Il est recommandé de se laver les mains avant et après l'utilisation d'une fontaine à boire, ainsi que de nettoyer et de désinfecter les endroits fréquemment touchés et les becs des fontaines.

Équipement de protection individuelle

L'utilisation d'équipement de protection individuelle (ÉPI) n'est pas recommandée dans les écoles, outre l'ÉPI qu'utilise normalement le personnel à titre de mesure de précaution contre les risques habituels liés au travail.

Les membres du personnel peuvent choisir de porter ou non un masque non médical.

- Le port d'un masque non médical ne constitue pas une solution de rechange acceptable à la distance physique ou à d'autres mesures de contrôle dans les écoles.
- Les masques doivent être changés s'ils sont visiblement sales, humides ou endommagés.
- Le risque d'infection peut augmenter si le masque n'est pas bien porté ou s'il est mal éliminé.
- Pour de plus amples renseignements, consultez la page « [Le port d'un masque non médical au Yukon](#) ».

Il n'est pas recommandé que les enfants portent le masque sans supervision, sauf sur recommandation d'un fournisseur de soins de santé.

- Le masque, en particulier chez les jeunes enfants, peut être une source d'irritation menant à des contacts plus fréquents du visage et des yeux.

Des situations particulières peuvent demander l'utilisation d'ÉPI :

- Une trousse d'ÉPI devrait être disponible au cas où un membre du personnel ou un élève tomberait malade à l'école (voir l'annexe 1 pour plus d'information).
 - La trousse doit comprendre un désinfectant pour les mains à base d'alcool, des gants et des masques jetables pour la personne malade et pour le membre du personnel qui prend soin d'elle.
- Le personnel enseignant et le personnel d'entretien doivent suivre les procédures normales lorsqu'ils nettoient du sang ou des fluides corporels.
 - Une désinfection radicale est requise dans ces cas (ex. dilution de 1/9 ou 5 000 ppm).
 - Les membres du personnel doivent se laver les mains avant de mettre des gants et après les avoir retirés.
- Les tâches de certains membres du personnel les empêchent de respecter les mesures de distance physique.
 - Par exemple, lorsqu'ils aident les élèves pour les activités de la vie quotidienne.

Sécurité du personnel et des élèves

Quoi faire si un élève ou un membre du personnel présente des symptômes?

Lorsque les membres du personnel et les élèves retourneront dans les écoles du Yukon cet automne, certains d'entre eux pourraient tomber malades et développer des symptômes de la COVID-19. Connaître ces symptômes et savoir quoi faire lorsque quelqu'un les présente aidera à assurer une rentrée scolaire en toute sécurité.

Les membres du personnel et les élèves malades ou qui présentent des symptômes devront rester à la maison. Les écoles recevront des procédures pour intervenir lorsqu'un membre du personnel ou un élève est symptomatique. Pour plus de directives, consultez l'annexe 1.

Lignes directrices relatives aux programmes et aux activités

Programmes et services

Il a été déterminé que les programmes et les services suivants requièrent des directives précises. Les directives générales de santé publique présentées dans le présent document doivent tout de même être respectées.

Musique, arts et théâtre

- Il faut éviter de chanter et de jouer des instruments à vent en bois ou en cuivre puisque ces activités augmentent le risque de propagation du virus en raison des fluides respiratoires projetés sous forme d'aérosol.

Cours d'éducation physique

- Le risque de transmission de la COVID-19 est plus faible à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ainsi, lorsque possible, les cours d'éducation physique devraient être donnés à l'extérieur.
- Les [directives sur la tenue d'activités sportives et récréatives](#) doivent être respectées dans les cours d'éducation physique.

Récréations et terrain de jeux

- Le risque de transmission de la COVID-19 est plus faible à l'extérieur qu'à l'intérieur; ainsi, il est recommandé de passer les récréations et les pauses à l'extérieur.
- Lorsque possible, les écoles devraient étaler les récréations et les pauses de manière à réduire le mélange des groupes.
- Les membres du personnel et les élèves doivent se laver les mains avant et après les récréations et les pauses.
 - Les élèves doivent se laver les mains après avoir utilisé l'équipement du terrain de jeux.

Cours de cuisine

- Tous les membres du personnel et les élèves doivent désinfecter leurs mains avant de cuisiner et de préparer des repas.
- Les espaces de travail dans les cuisines doivent être réorganisés pour permettre une distance physique de deux mètres.
- Lorsque possible, les membres du personnel devraient empêcher le partage de l'équipement et des instruments de cuisine.

- Les surfaces, les espaces de travail, l'équipement, les ustensiles et les contenants doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque cours et utilisation. Consultez la section « Nettoyage et désinfection » pour en savoir plus.

Enseignement à l'extérieur et dans la nature, excursions et voyage avec nuitée

- Le risque de transmission de la COVID-19 est plus faible à l'extérieur qu'à l'intérieur; ainsi, l'enseignement à l'extérieur et les activités dans la nature sont recommandés.
- Lorsque la distance physique ne peut être respectée (ex. en autobus), il faut assigner un partenaire aux élèves ou un même siège pour toute la durée de l'excursion.
- Les écoles devraient mettre en place un plan pour les élèves qui développent des symptômes avant ou pendant une excursion.
- Les excursions scolaires au Yukon et au Canada sont autorisées à condition que les directives de santé publique soient respectées. Les directives sont fondées sur l'épidémie actuelle de COVID-19 et seront réévaluées au début de l'année scolaire.
 - Les excursions avec nuitée à l'extérieur sont permises si les élèves dorment dans leur propre tente ou avec un membre de leur famille.
 - Les séjours à l'hôtel sont autorisés, mais il ne peut y avoir plus de deux élèves par chambre.
- Les excursions à l'étranger ne sont pas permises pour le moment.

Bibliothèques

- Rien n'indique que les manuels, le papier et d'autres produits à base de papier peuvent transmettre la COVID-19. Nul besoin de restreindre la distribution aux élèves de livres ou de ressources éducatives à base de papier.
- Il est recommandé de tenir un registre des membres du public qui fréquentent les bibliothèques communautaires se trouvant dans une école.
 - Les membres du public doivent s'autoévaluer avant d'entrer dans une bibliothèque d'école. Il pourrait y avoir des affiches à l'entrée des bibliothèques qui indiquent de ne pas entrer si on est malade.

Laboratoires et matériel informatique

- Les postes de travail informatiques doivent être reconfigurés et placés à une distance de deux mètres les uns des autres.
- Les élèves doivent se laver les mains avant d'utiliser le matériel informatique et après.
- Lorsque possible, le matériel informatique devrait être lavé entre chaque utilisation au moyen de lingettes à l'alcool 70 %.
 - Pour faciliter le nettoyage, envisager de couvrir les claviers et autres éléments de matériel électronique fréquemment touchés avec un protecteur.
- Consultez les lignes directrices du Yukon sur le [nettoyage et la désinfection du lieu de travail](#).

Groupes d'utilisateurs et accès du public

Accès du public

- Les spécialistes et les conseillers en éducation ont le droit d'entrer dans l'école s'ils respectent les directives de santé publique et s'ils limitent le plus possible leurs déplacements dans l'établissement.
- Tous les visiteurs, y compris les spécialistes et les conseillers en éducation, doivent se présenter à la réception de l'école dès leur arrivée.
 - L'accès sera refusé à toute personne malade ou qui présente des symptômes.
 - Un registre de tous les visiteurs doit être conservé pendant au moins 30 jours.
- Il faut rappeler à tous les visiteurs de se laver les mains et de respecter les mesures de distance physique dès qu'ils entrent dans l'école.
- Les visiteurs doivent utiliser les portes d'entrée et de sortie désignées et limiter le plus possible leurs déplacements dans l'école.
- Étaler les moments où les parents viennent porter et chercher leurs enfants, si possible.
 - S'il y a plusieurs entrées, il est possible de répartir les parents qui viennent chercher et déposer leurs enfants parmi les différentes entrées pour empêcher les gros rassemblements en un même endroit.
 - Les parents doivent attendre les élèves dans une zone désignée.

Utilisation des lieux après les heures de classe

- Les membres du public pourront avoir accès à l'école après les heures de classe à condition qu'ils respectent les lignes directrices générales présentées dans le présent document. Ces exigences devraient être communiquées dans une entente actualisée avec les groupes d'utilisateurs.
- L'accès et les déplacements des groupes d'utilisateurs dans l'école devraient être restreints le plus possible, par exemple, en adaptant les protocoles d'entrée et de sortie, en verrouillant les portes des corridors et en mettant des indications sur le plancher, selon les besoins.
- Les lieux doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque visite de groupes d'utilisateurs.
 - Afin de réduire la charge du personnel d'entretien, envisager de permettre moins souvent l'utilisation de l'école aux groupes d'utilisateurs, mais pendant de plus longues périodes.
- Les groupes d'utilisateurs doivent avoir accès à des salles de toilette désignées.
- Les groupes qui louent des espaces scolaires doivent tenir un registre des présences, en cas du besoin éventuel de faire la recherche des contacts.

Pour en savoir plus sur la COVID-19 et pour des informations à jour sur la situation au Yukon, visitez le yukon.ca/fr/covid-19 ou appelez la ligne d'information sur la COVID-19 au **877-374-0425**, ouverte tous les jours entre 7 h 30 et 20 h.

Annexe 1

Quoi faire si un élève ou un membre du personnel tombe malade?

Les protocoles devraient être distribués aux cadres scolaires, au personnel, aux parents, aux tuteurs et aux élèves afin qu'ils sachent à quoi s'attendre lorsqu'un membre du personnel ou un élève tombe malade.

Rester à la maison si l'on est malade

Le parent ou tuteur doit vérifier si l'enfant présente des symptômes de la COVID-19 avant son départ pour l'école. Les membres du personnel et les élèves doivent rester à la maison :

- s'ils présentent des symptômes du rhume, de la grippe, de la COVID-19 ou d'une autre maladie respiratoire infectieuse;
- s'ils se sont rendus à l'extérieur de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut dans les 14 derniers jours;
- s'ils ont été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 et ont reçu une directive d'isolement du Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon.

Le parent ou tuteur doit garder l'enfant à la maison si lui-même présente des symptômes. Les parents peuvent utiliser [l'outil d'auto-évaluation de la COVID-19](#) ou encore contacter un fournisseur de soins de santé pour obtenir plus d'informations.

Les élèves peuvent retourner à l'école lorsqu'ils n'ont plus de symptômes ou lorsqu'ils en ont reçu l'autorisation d'un fournisseur de soins de santé.

Les membres du personnel devraient s'autoévaluer chaque jour. Ils doivent rester à la maison s'ils ont des symptômes, et ce, jusqu'à ce qu'un fournisseur de soins de santé leur autorise de retourner à l'école.

Que doivent faire les membres du personnel et les élèves s'ils sont déclarés positifs à la COVID-19?

Les membres du personnel et les élèves qui ont été déclarés positifs à la COVID-19 doivent s'isoler à la maison et suivre les consignes des responsables de la santé publique. Après l'isolement, et sur l'avis desdits responsables, les membres du personnel ou les élèves peuvent retourner à l'école.

Que faire lorsqu'un membre du personnel ou un élève présente des symptômes de la COVID-19 à l'école?

Il est important de réagir rapidement et calmement afin de restreindre la transmission du virus à d'autres membres du personnel ou à d'autres élèves.

Si un élève présente des symptômes de la COVID-19

Le personnel doit suivre les étapes suivantes :

1. Séparer immédiatement l'élève symptomatique des autres et le placer sous supervision dans une zone désignée.
2. Communiquer avec les parents ou le tuteur de l'élève pour qu'il vienne le chercher le plus tôt possible.
3. Si possible, rester à une distance de deux mètres de l'élève malade. Si ce n'est pas possible, porter un masque ou utiliser un mouchoir pour se couvrir le nez et la bouche.
4. Donner un masque ou des mouchoirs à l'élève pour qu'il couvre ses toussotements ou ses éternuements. Jeter les masques et les mouchoirs utilisés dès que possible et se laver les mains.
5. Éviter de toucher les liquides corporels de l'élève (ex. mucus, salive). Le cas échéant, se laver les mains soigneusement avec du savon et de l'eau ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
6. Une fois que l'élève a quitté l'école, se laver les mains soigneusement avec du savon et de l'eau ou avec un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
7. Le personnel responsable de l'entretien du bâtiment doit nettoyer et désinfecter tous les endroits que l'élève a fréquentés.
8. Tous les objets que l'élève a utilisés ou touchés pendant son isolement doivent être nettoyés et désinfectés dès que l'élève aura quitté l'école.

Si un membre du personnel présente des symptômes de la COVID-19

Les membres du personnel symptomatiques doivent retourner chez eux dès que possible. S'ils ne peuvent pas le faire immédiatement :

1. Ils doivent s'isoler dans un endroit loin des autres.
2. Ils doivent garder une distance de deux mètres avec les autres.
3. Ils doivent utiliser un mouchoir ou un masque pour couvrir leur nez et leur bouche pendant qu'ils quittent l'école ou attendent qu'on vienne les chercher.
4. Le personnel responsable de l'entretien du bâtiment doit nettoyer et désinfecter tous les endroits que la personne malade a fréquentés.
5. En cas d'inquiétude, les membres du personnel peuvent utiliser l'[outil d'auto-évaluation de la COVID-19](#) ou communiquer avec un médecin de famille ou infirmier praticien.

L'administration de l'école est responsable de la fourniture de masques et du matériel de nettoyage nécessaire pour intervenir en toute sécurité lorsqu'un membre du personnel ou un élève est symptomatique.

Faire le suivi des absences

Le ministère de l'Éducation (comme le prévoit l'accord, datant du 1^{er} septembre 2010, entre le ministère de la Santé et des Affaires sociales et celui de l'Éducation) a la responsabilité de

signaler les cas importants de maladie transmissible et les taux d'absentéisme élevés. Les écoles ont l'obligation de signaler les absences lorsque le taux d'absentéisme normal que chacune d'entre elles a établi est plus élevé que prévu (c.-à-d. plus de 5 à 10 % au-dessus de la normale) et qu'une maladie transmissible semble en être la cause. Pour ce faire, elles doivent suivre le processus de reddition de comptes et remplir la [Feuille de rapport sur les absences attribuables à une maladie transmissible](#) du Yukon. Ce formulaire peut également être utilisé pour signaler la présence présumée ou confirmée d'une maladie transmissible dans l'école, peu importe le taux d'absentéisme.

Les écoles doivent surveiller la durée des absences des élèves puisque les absences prolongées pourraient indiquer qu'un élève a contracté la COVID-19. L'administration devrait évaluer les élèves qui reviennent à l'école après une absence prolongée et leur demander s'ils ont des symptômes de la COVID-19 avant qu'ils entrent dans la classe.

Que doivent faire les membres du personnel et les élèves s'ils sont déclarés positifs à la COVID-19?

Si on découvre qu'une personne a la COVID-19, des efforts considérables seront déployés pour déterminer si elle fait partie d'une grappe de cas ou d'une éclosion locale. Des mesures précises de santé publique sont mises en œuvre dans les établissements où il y a une éclosion afin d'empêcher la transmission de la COVID-19 et de garder les autres en sécurité dans les écoles ou dans un lieu de travail.

Les écoles **ne doivent pas** informer les élèves, les parents, les fournisseurs de soins, ni les membres du personnel lorsqu'une personne est déclarée positive à la COVID-19. Tout renseignement concernant des cas potentiels ou confirmés de COVID-19 doit être considéré comme confidentiel. Le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon et le ministère de l'Éducation s'occuperont de donner les avis nécessaires.